

# PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Valable 5 ans à compter du 3 novembre 2011

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement  
Laboratoire agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 23/03/2010 modifiant l'arrêté du 05/02/1959 modifié)

**Procès-verbal n° 1303/01/279 F**

Et annexe de 4 pages

**Matériau présenté par :** CEPRO  
87 rue Nationale  
59000 LILLE  
France

**Référence commerciale :** Toile CHRONOS

**Description sommaire :** Toile de fibres de verre filament (690 g/m<sup>2</sup>). L'une des deux face est  
enduite de Polyuréthane (30 g/m<sup>2</sup>).  
Epaisseur nominale totale : 0,68 mm  
Masse surfacique nominale : 720 g/m<sup>2</sup>.  
Coloris présenté : Gris

**Nature de l'essai :** NF P 92-503 - Essai au brûleur électrique  
NF EN ISO 1716 - Détermination de la chaleur de combustion

**Référence du rapport d'essai :** RE 3M 1303/01/279 F du 03/11/2011  
RE 1E 1303/01/279 F du 03/11/2011

**Classement :**

**MO**

**Durabilité du classement :** Non limitée a priori.

Compte tenu des critères résultants des essais décrits dans le rapport annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

« Valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE »

**Pour ordre, suppléant du Directeur  
Technique du laboratoire, Franck POUTCH**



Stéphane BOISSEL

A Bruay-la-Buissière, 03/11/2011  
**Le Responsable de la classification**



Laurent PANKEWITCH

*Nota.* - Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement  
ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essais annexé.